

Le PIRON

COMMUNE DE MAGNAC-SUR-TOUVRE

Bulletin d'Informations Municipales • N° 120 • Mai 2016



Edito



Madame, Monsieur,
cher(e)s administré(e)s

Avec l'arrivée du printemps et des beaux jours, quelques chantiers verront le jour très prochainement et notamment la rénovation des couches de roulement sur les routes départementales par l'Agence Départementale de l'Aménagement (Conseil Départemental) :

- Route d'Angoulême du giratoire de Longiesse au rond-point de l'Église
- Rue Jean Jaurès dans son intégralité
- Rue Aristide Briand du passage à niveau jusqu'au quai 55 à Touvre

Ces travaux se dérouleront du 23 Mai au 1er juin 2016.

Une signalisation, des déviations seront mises en place ainsi qu'une information diffusée par les services du Département.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, la commune a dans ses projets d'autres travaux qui seront réalisés ultérieurement tels que :

- la réfection des trottoirs et des routes communales,
- l'entretien et la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les écoles et les lieux publics
- l'extension du cimetière sur l'ancien parking de la papeterie de Veuze.

Le budget de la commune a été voté en séance du conseil municipal du 22 Mars 2016.

Depuis 2011, les taux des taxes locales restent inchangés, ils n'augmenteront pas en 2016 malgré la baisse vertigineuse des dotations de l'État depuis 2014.

Le Conseil Municipal et moi-même avons étudié différentes pistes d'économies. Nous devons envisager des changements importants dans la gestion de notre commune, pour la réalisation des projets prioritaires tout en restant vigilants sur les coûts.

Chers concitoyens, soyez assurés de ma volonté d'aller de l'avant pour le bien et la prospérité de notre commune.

Votre Maire,
Bernard CONTAMINE.

Les Commerçants de Magnac

Outre les commerçants et artisans déjà installés sur la commune, primeur, fromager, traiteur de plats orientaux, fleuriste, etc. vous attendent **sous les halles tous les mercredi matin** où ils vous proposent des produits frais, des articles de décoration et de confection.

De la richesse de notre tissu économique dépend la vitalité de toute notre commune. Maintenir une proximité économique humaine et sociale est une priorité pour les élus de Magnac. Dans ce but, nous agissons pour maintenir le dynamisme du commerce local.

Alors, n'hésitez pas à rendre visite à nos commerçants pour découvrir les produits qu'ils vous proposent !



Agenda

■ **15 - 16 mai**
Grand Prix de Pétanque
Plaine de Jeux
à partir de 10 h

■ **4 juin**
Théâtre Méli-Mélo
salle Marcel Pagnol
20h30

■ **12 juin**
Balade des Pirons VTT et marche
Départ Salle M. Pagnol
à partir de 7h30

■ **18 juin**
Chansons interprétées par Zed Van Traumat
Salle des Fêtes de la Mairie - 17 h

■ **12 - 18 août**
Jumelage Bockhorn
Accueil des Allemands

■ **26 août**
Ciné plein air
Plaine de jeux M. Pagnol
21h30



Date limite d'envoi des articles pour le prochain Piron le 5 septembre 2016 à : communication@magnacsurtouvre.fr

Élagage

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes, chemins). Il vous appartient d'élaguer régulièrement votre végétation sur votre propriété, pour éviter que les branches ne surplombent le domaine public.

Avant tout élagage, si vous êtes amené à installer un échafaudage ou une nacelle par exemple, vous devez contacter la mairie pour obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public.

Si les branches se situent à moins de 5 mètres des réseaux aériens (électricité, téléphone et éclairage public), vous devez établir une déclaration de travaux auprès de chaque gestionnaire de réseau puis une déclaration d'intention de commencement de travaux.

Ces documents sont disponibles en mairie ou sur le site :
www.service-public.fr.

Sachez que si vous faites appel à une entreprise spécialisée, celle-ci effectue les démarches administratives nécessaires pour votre compte.



Distribution des sacs jaunes

Les **2, 3 et 4 novembre** 2016,
place des P'tits Loups (rue du Plantier des Geais)



Pour tout renseignement

N° Vert 0 800 77 99 20

Les feux de plein air

Sont strictement INTERDITS :

- Brûlage des déchets verts, ménagers, municipaux, d'entreprise (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...);
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobaie ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au n°

05 45 97 61 40

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : **www.charente.gouv.fr**

Multi Accueil



ON NE S'ENNUIE PAS AU MULTI-ACCUEIL « *lilozenfants* » !

A la plus grande joie des bambins, Catherine et Valérie du multi-accueil «Lilozenfants» proposent diverses activités d'éveil adaptées aux enfants fréquentant la structure.

C'est ainsi qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, faire de la peinture, du collage, de la pâte à modeler, mais aussi jouer à l'eau, transvaser de la semoule, des graines...ou s'ils préfèrent, s'amuser avec les nombreux jeux et jouets à disposition.

Des sorties sont aussi organisées comme la visite d'une chèvrerie avec caresses aux animaux et dégustation de fromage ; visite d'une ferme pédagogique, atelier psychomotricité au chapiteau «Planche de cirque» à Soyaux une fois par mois et récemment les enfants ont pu assister au spectacle spécialement conçu pour les «tout-petits» au Théâtre d'Angoulême.

POUR QUI ? :

Le multi-accueil «Lilozenfants» est un établissement d'accueil du jeune enfant de 2 mois à moins de 4 ans. Les enfants peuvent y être accueillis de façon occasionnelle, régulière ou en urgence pour répondre de façon la plus adéquate possible aux besoins des parents. Il n'est pas nécessaire d'exercer une activité professionnelle pour bénéficier de ce service. Les tarifs tiennent compte des revenus et de la composition de la famille. Voir le tableau suivant :

DÉTERMINATION DU TAUX D'EFFORT :

NB D'ENFANTS	1	2	3	4 à 7	8 à 10
Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%

Ex de calcul pour une famille avec 2 enfants gagnant 2500 €, et résidant à Magnac : $2500 \times 0.05\% = 1.25 \text{ €/h}$. Pour les familles hors commune il conviendra d'ajouter 20% du tarif horaire soit pour ce cas : 0.25 €/h .

Lilozenfants est ouvert en dehors des vacances scolaires :

Lundi : 8h30 à 17h30 - Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 à 12h30.

Des places sont encore disponibles, **n'hésitez pas à contacter Catherine Demaille, la responsable au 05 45 68 70 44**



samedi 10 septembre de 9h30 à 12h

lilozenfants invite toutes les personnes intéressées à venir découvrir l'univers ludique des tout-petits lors de la matinée portes ouvertes.



APE des écoles de Magnac



La kermesse des écoles aura lieu **samedi 25 juin**. A cette occasion, Jean-Luc, le magicien qui a plein de tours dans son chapeau nous accompagnera et proposera aux enfants de participer à des tours de magie rigolos, extraordinaires et bluffants. L'occasion aussi de découvrir et partager quelques trucs en s'initiant, des tours de magie que les enfants pourront refaire pour épater la famille et les copains.

Par ailleurs, les enseignants nous ont présenté les 8 projets de sorties/activités extra-scolaires pour un montant d'un peu plus 5000 €. L'APE est heureuse d'annoncer que ses comptes lui permettent de satisfaire 100% de ces projets.

Contact : Julien - tél. 06 79 13 46 76



Coup de Pouce

Grâce à notre activité de ramassage des vieux papiers et cartons, nous venons de faire un don à l'association «AGATE ET PAUL».

Vous pouvez si cela vous intéresse vous rendre sur leur site afin d'en prendre connaissance : <https://agatheetpaul.wordpress.com>.

NOTEZ DANS VOS AGENDAS :

- **ramassages des vieux papiers et cartons :**
4 juin et 10 septembre
- **Assemblée Générale :**
3 décembre

Pour cela, il nous faut des bénévoles supplémentaires !

Une benne est à disposition, sur le terrain derrière l'école de Relette, là où se trouve notre dépôt. Vous pouvez donc aller déposer vos colis de papiers et cartons le vendredi matin de 8h30 à 11h.

Si vous avez du linge de maison (draps, couvertures, serviettes, torchons, etc.) des meubles, des lits ..., n'hésitez pas à nous les donner. Tout cela doit être dans un état correct, nous ne demandons pas du neuf, mais bien sûr des affaires dont vous auriez envie de vous servir.

VENEZ NOUS REJOINDRE, NOUS AVONS BESOIN D'AIDE

Prenez contact auprès de :

Josiane Cardinaux 05 45 69 32 38
Nadine Chataignier 05 45 68 00 55
Gilberte Gautier 05 45 90 00 28



Tri sélectif

Plaquette disponible en mairie.

Trions +FORT POTS, BARQUETTES ET FILMS PLASTIQUES

Maintenant, tous les emballages se trient, direction le sac ou le bac jaune.

Un doute, une question
www.pluspropremaville.fr

Retrouvez toutes les consignes de tri sur trionsplusfort16.com

N° Vert 0 800 77 99 20

SACHETS ALIMENTAIRES
FILMS DE SUREMBALLAGE
SACS EN PLASTIQUE
POTS DE YAOURT
BARQUETTES EN PLASTIQUE
BOÎTES EN PLASTIQUE

Mutuelle Communale

Ma Commune Ma Santé



Le 5 février 2016, le Centre Communal d'Action Sociale de Magnac-sur-Touvre représenté par son Président, Monsieur Bernard CONTAMINE, a signé avec l'association ACTIOM (Actions de Mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents) représentée par son Président Monsieur Renaud BEREZOWSKI, une convention de partenariat favorisant l'accès au dispositif «**Ma Commune Ma Santé**» à destination de tous les habitants de la Commune.

Cette convention définissant les modalités de ce partenariat, répond aux objectifs poursuivis :

- Garantir l'accès aux soins et proposer une complémentaire santé groupée, négociée au bénéfice de l'utilisateur pour favoriser la démarche de soins
- Elle prévoit que l'association ACTIOM soit le lien entre les habitants de la commune privés de complémentaire santé ou souhaitant une complémentaire santé à un tarif plus attractif et les organismes assureurs, pour la souscription d'un contrat adapté à leurs besoins et à leur situation.

Sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, adaptée et négociée avec les spécialistes du métier l'offre «**Ma Commune Ma Santé**» s'adapte aux besoins et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à tarifs négociés.

Une réunion publique d'information se tiendra à la salle des fêtes de la Mairie le Mardi 13 septembre 2016 à 18h30.

Suivront ensuite des permanences tenues à la Mairie les :

- Jeudi 15 septembre 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mardi 20 septembre 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Jeudi 22 septembre 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Une boîte à questions sera mise à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Vous pourrez y déposer toutes vos demandes, elles seront traitées lors de la réunion publique.

Venez vous informer.

Achat groupé d'énergie : LES COLLECTIVITÉS FONT DES ÉCONOMIES ET ACHÈTENT DE L'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUVELABLE !

GrandAngoulême a anticipé la disparition des tarifs réglementés d'électricité en proposant à l'ensemble des communes d'adhérer à un groupement d'achat. A l'heure où les budgets des collectivités sont de plus en plus contraints et afin d'optimiser chaque dépense, la commande groupée est un bon moyen de tirer les prix vers le bas et de réaliser des économies.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2016, GrandAngoulême et 15 autres collectivités du groupement achèteront leur électricité en moyenne 9,1 % moins cher¹, et ce pendant deux ans.

Outre l'aspect financier, cette mutualisation est aussi l'occasion de consolider le virage en faveur de la transition énergétique sur le territoire : sur les 16 collectivités, 9 ont fait le choix d'alimenter un de leur bâtiment avec de l'électricité 100 % renouvelable.

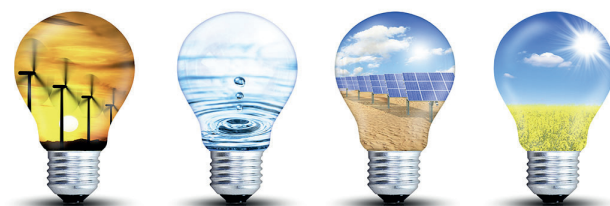
Le fournisseur choisi (Enercoop) garantit l'origine de son électricité en l'achetant directement et exclusivement à des producteurs d'électricité renouvelable. Il réinvestit une part importante de ses bénéfices dans des nouveaux moyens de production renouvelable et dans des actions de maîtrise de l'énergie. C'est une société coopérative d'intérêt

collectif, engagée dans l'économie sociale et solidaire, qui développe des coopératives locales et qui participe au financement de projets d'investissement citoyens de production d'énergie renouvelable.

Les 9 collectivités qui ont fait le choix d'avoir recours à de l'électricité 100% renouvelable sur un de leur bâtiment sont : Fléac, GrandAngoulême, La Couronne, Linars, Magnac, Mornac, Puymoyen, Ruelle, St Michel.

En même temps, GrandAngoulême et ses communes membres continuent à travailler activement à la réduction des consommations d'énergie de leur patrimoine : le kilowattheure le moins cher est le kilowattheure qui n'est pas consommé !

¹ en € TTC par rapport au tarif réglementé de vente au 1/08/2015



Informations aux propriétaires occupants ou bailleurs



L'utilisation de l'eau de puits, sources ou forages privés dans les habitations

Dans le cadre des enquêtes «Habitat», l'Agence Régionale de Santé a constaté des désordres dans l'alimentation en eau potable des habitations. C'est pourquoi, à sa demande, nous vous rappelons les dispositions réglementaires qui prévalent si vous utilisez une ressource privée (puits, source ou forage) ou une récupération d'eau de pluie dans vos maisons, ou si vous avez un projet de création d'une ressource privée. Sachez alors :

• que vous n'avez pas le droit de louer un logement, sans une autorisation du préfet :

Un dossier doit être déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec une analyse complète de l'eau.

Toute cette démarche est à vos frais. Renseignez-vous pour les pièces du dossier ;

- qu'il existe des règles techniques et des réglementations très précises pour réaliser ces ouvrages ;
- que les ouvrages (puits et forages) doivent être déclarés en mairie, sans que vous soyez taxé pour cela ;
- que la récupération d'eau de pluie doit être déclarée en mairie si l'eau est utilisée dans l'habitation ;
- que si vous utilisez ces eaux dites «alternatives» considérées comme non potables, dans votre habitation pour des usages liés à la boisson, cuisine, toilette, etc., vous devez procéder très régulièrement à l'analyse complète de l'eau, dans un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé pour les analyses d'eau (pas un laboratoire d'analyses médicales, ni une pharmacie).
- **que si vous disposez aussi d'un branchement sur le réseau d'eau public, vous devez séparer totalement les deux réseaux (ils ne doivent pas être reliés par des vannes ou robinets vannes jamais entretenus, contrôlés ou changés) ou installer une bêche de surverse (déconnection).**

• que les double-réseaux suspectés (eau du réseau public et eau du réseau privé) peuvent faire l'objet d'un contrôle des agents chargés du service d'eau ;

• que cette séparation physique totale des deux réseaux (public et privé) garantit la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et protège votre santé, celle de vos proches et celle des autres.

La règle qui prévaut pour la protection de la santé de tous, est la suivante :

- La maison est alimentée exclusivement par l'eau du réseau d'adduction publique pour tous les usages sanitaires (boisson, cuisine, salle de bains, toilettes, lavage de la vaisselle, lavage du linge, etc.).
- Le puits, la source ou le forage sont utilisés en dehors de la maison pour les usages non sanitaires (arrosage jardin, pelouse, fleurs, lavage des sols, des véhicules, etc.).

Toutes ces informations sont disponibles sur un site dédié www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com créé en partenariat avec des élus, des associations de consommateurs, des administrations, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2).

Renseignements :

Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ARS), Délégation Départementale - 8, rue du Père Joseph Wresinski - CS 22321 - 16023 ANGOULEME CEDEX - Tél : 05 45 97 46 45



Comptes Administratifs 2015

La présentation d'un budget communal est bien plus qu'un exercice comptable et obligatoire. L'opération s'inscrit davantage dans le partage d'une vision du développement et d'un consensus démocratique, un moment fort de la vie d'une commune et le plus grand exercice de concertation qu'un conseil municipal est appelé à assumer au cours de l'année.

Le 22 mars dernier, le Conseil Municipal votait le compte administratif 2015 et le budget prévisionnel 2016, aboutissement d'un long travail de préparation. Le contexte national de crise économique depuis 2008 et les baisses de dotations de l'État ont nécessité des arbitrages très serrés pour permettre d'équilibrer les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité. Ces choix reflètent aussi les priorités et l'action des élus. Ainsi, le Conseil municipal, à la majorité, n'a pas souhaité recourir à l'augmentation de la fiscalité afin de ne pas alourdir la charge qui pèse sur les ménages.

Les contraintes budgétaires qui s'imposent nous conduisent à mettre en œuvre une politique financière rigoureuse. Nos marges de manœuvre sont réduites tant sur le fonctionnement que l'investissement. La capacité d'autofinancement est certes en diminution mais reste malgré tout positive. Le budget prévisionnel de fonctionnement 2016 s'élève à 2 602 500 €, soit une augmentation de 1.79 % par rapport à 2015. Il intègre le report d'un résultat excédentaire de 181 633 € émanant du compte administratif 2015.

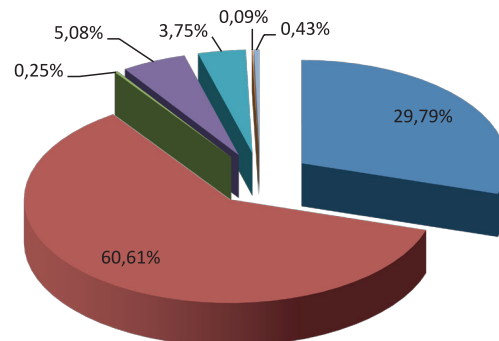
S'agissant de l'investissement prévisionnel, la programmation 2016 cible l'entretien voire le renouvellement du parc automobile des services techniques, la réhabilitation de la cantine scolaire imposée par les services de l'Agence Régionale de Santé ainsi que l'agrandissement du cimetière. Le prévisionnel 2016 qui en découle s'élève à 967 000 €.

Vous trouverez ci-après une analyse synthétique :

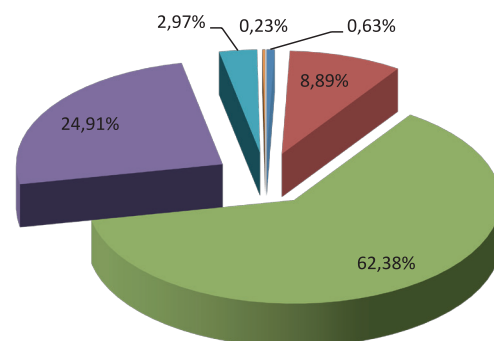
- Des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées au titre de l'exercice 2015,
- Des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement prévisionnels au titre de l'exercice 2016.

Malgré la pression économique, l'exercice budgétaire 2016 mise à nouveau sur les éléments qui ont contribué au cours des dernières années à faire de Magnac-sur-Touvre une commune où il fait bon vivre. La qualité des services aux citoyens, la sécurité, l'environnement et l'amélioration de nos infrastructures demeurent les priorités des décisions du Conseil municipal.

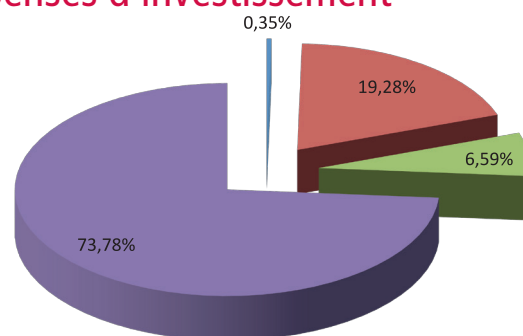
Dépenses de fonctionnement



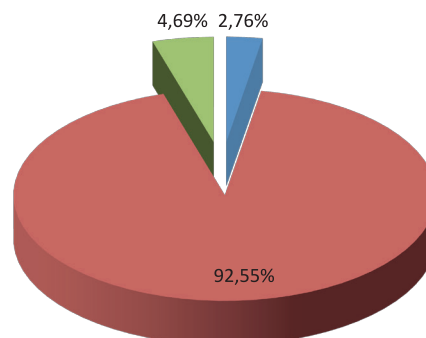
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



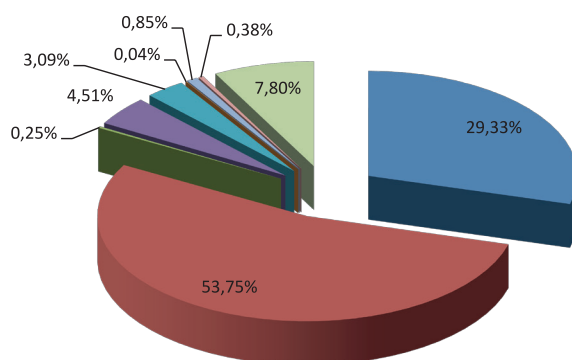
Recettes d'investissement



Budget prévisionnel 2016

Dépenses de fonctionnement

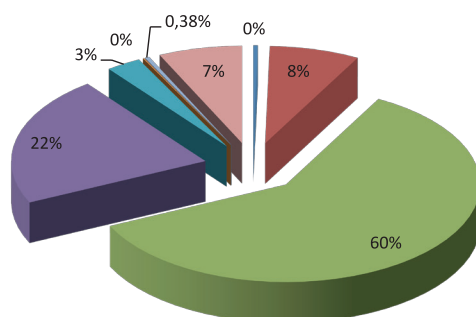
- Charges générales
- Charges de personnel
- Péréquation
- Gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Amortissements



- Charges générales
- Charges de personnel
- Péréquation
- Gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Amortissements
- Virement à l'investissement

Recettes de fonctionnement

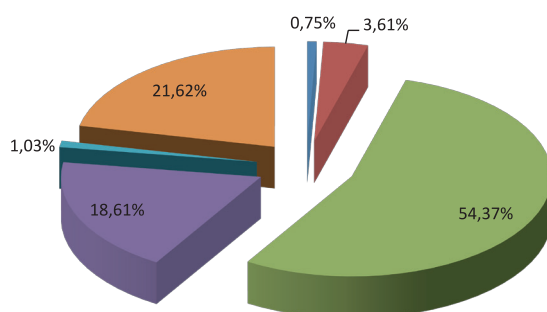
- Atténuation de charges
- Produits de services
- Impôts et taxes
- Dotations
- Autres produits
- Produits exceptionnels



- Atténuation de charges
- Produits de services
- Impôts et taxes
- Dotations
- Autres produits
- Produits exceptionnels
- Travaux en régie
- Exédent reporté

Dépenses d'investissement

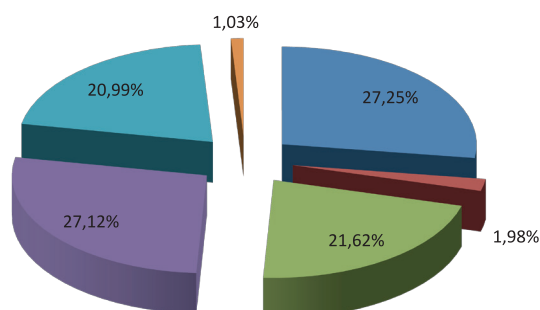
- Concessions et droits
- Immo coporelles
- Constructions et voirie
- Emprunts



- Concessions et droits
- Immo coporelles
- Constructions et voirie
- Emprunts
- Dépenses imprévues
- Solde négatif reporté

Recettes d'investissement

- Subventions
- Dotations
- Amortissements



- Subventions
- Dotations
- Excédent de fonctionnement
- Emprunt
- Virement du fonctionnement
- Amortissements

Voici deux nouvelles fiches-conseil pour vous aider à utiliser des méthodes pour l'entretien de vos jardins et espaces verts sans avoir recours aux pesticides.



Le désherbage

La première question à se poser concerne la nécessité du désherbage.

Dans un jardin « naturel », une zone où la végétation se développe sous la forme d'une prairie (herbes relativement hautes, fleurs « sauvages », etc.) est tout à fait bénéfique. Elle constitue un habitat et une source de nourriture pour les insectes et les autres animaux locaux.

Un adage populaire dit « la nature n'aime pas le vide » : suivant ce principe, les plantes spontanées se développent essentiellement dans les zones laissées sans végétation. La solution pour éviter ceci est de toujours maintenir des végétaux sur le sol (engrais verts, prairie et fleurs sauvages, etc.).

En règle générale, le désherbage manuel et avec une binette reste toujours la meilleure solution...

L'idéal est de le réaliser souvent pour y passer moins de temps à chaque fois, limiter le temps disponible pour la multiplication des plantes et surtout ne pas leur laisser la possibilité de monter en graines.

Allées, terrasses, cours.

Pour les allées, il existe des feutres géotextiles à placer sous les gravillons. Recouvert par ces petits cailloux, le feutre sera invisible et limitera très fortement le développement des plantes spontanées tout en laissant circuler l'eau et l'air.

Dans les endroits les moins fréquentés : bordures de cours, d'allées, etc., une solution peut être de cultiver des plantes choisies, esthétiques, demandant peu d'entretien et qui prendront la place des herbes spontanées.

Dans les endroits les plus fréquentés, le piétinement complété par un désherbage manuel limité suffit à empêcher le développement des plantes spontanées.

Sur les terrasses et toutes les surfaces synthétiques et imperméables le meilleur désherbant est... l'eau bouillante. Il suffit de récupérer l'eau de cuisson des légumes ou des pâtes et de la verser sur les plantes indésirables. Très vite elles bruniront et mourront : c'est très efficace et le seul risque pour la santé c'est la brûlure !

Lorsque le site le permet, le développement des plantes spontanées peut être limité en le recouvrant de cartons épais, d'une bâche, de planches ou de tout autre matériau qui empêchera la lumière d'atteindre le sol : sans lumière les plantes ne peuvent pas vivre. Il suffit ensuite de retirer cette protection à la sortie de l'hiver, lorsque le jardin se prépare pour le printemps, d'enlever à la main les plantes qui auraient malgré tout réussi à s'implanter et le tour sera joué !

Potager, jardin ornemental

Pour toujours maintenir une couverture sur le sol, il est conseillé de réaliser un paillage au pied des plantations : il limitera le développement des plantes indésirables, nourrira le sol en se

décomposant et maintiendra l'humidité. A noter : les paillis de résineux ont une action acidifiante directement désherbante.

Ce rôle peut également être tenu par des plantes couvre-sol du type lamier panaché, pulmonaire ou consoude naine (voir fiche « Le paillage et les plantes couvre-sol »). Dans les massifs ornementaux, des plantations imbriquées sont très esthétiques et laissent peu de place aux plantes indésirables. Au potager, des engrais verts peuvent être cultivés entre deux cultures ou sur des zones non exploitées : ils couvriront le sol et l'enrichiront pour la culture suivante (voir fiche « Les fertilisants naturels »). Sur des surfaces envahies de plantes vivaces, il est possible de pratiquer la culture de pommes de terre qui sera efficace si un sarclage régulier est effectué et que les racines sont extirpées lors du ramassage des légumes. Pour une véritable efficacité, il est conseillé de réaliser cette culture 2 à 3 années de suite. Pour ceux qui aiment les frites et la purée ça peut être une bonne solution !

Pelouse

Le désherbage sélectif est un entretien non essentiel à la gestion de la pelouse... Pour les détails sur l'entretien écologique de la pelouse : voir la fiche intitulée « L'entretien de la pelouse ».



L'entretien de la Pelouse

Le gazon à l'anglaise : un rêve pour beaucoup de jardiniers, un cauchemar pour l'environnement...

Avoir un gazon à l'anglaise chez soi n'est pas possible naturellement dans nos contrées : le jaunissement du gazon fait partie du cycle naturel, et à chaque pluie il reverdit !

De plus, dans le contexte actuel de menace de la ressource en eau, il serait déraisonnable d'entretenir un tel gazon : il demande



un arrosage beaucoup trop important ainsi que l'usage de produits phytosanitaires polluants... Heureusement il y a des solutions !

Une pelouse peut devenir une zone de jeu, de rêverie et de fierté pour le jardinier sans nécessiter l'usage de pesticides.

Bien que cela aille à l'encontre de la perception habituelle d'un jardin « propre » et bien entretenu, il est conseillé de tolérer quelques fleurs entre les graminées. Cela égayera la pelouse, fera le bonheur des enfants et des adultes et embellira le jardin en entraînant l'apparition de papillons, coléoptères et autres insectes aux couleurs chatoyantes !

Attention aux engrais pour pelouse vendus dans le commerce : ils contiennent parfois un herbicide sélectif pas toujours clairement signalé...

Pour une pelouse en bonne santé et pour limiter le développement des plantes spontanées il faut :

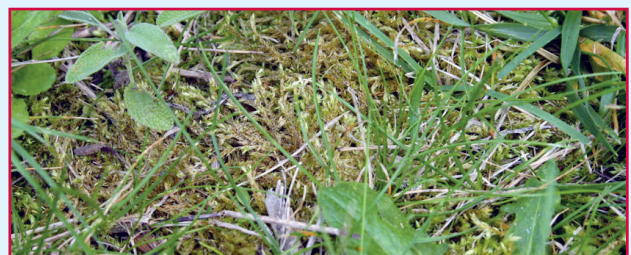
- ♦ Éviter de couper plus d'1/3 de la hauteur d'herbe et/ou ne pas tondre l'herbe à une hauteur inférieure à 5-6 cm.
- ♦ Aérer le sol (passage d'un scarificateur). Un sol trop tassé n'est pas favorable au développement de la pelouse.
- ♦ Nourrir le sol. Pour cela, il est possible d'épandre du compost mûr (printemps et automne) et de laisser les résidus de tonte sur place.

Les mousses

Elles sont favorisées par certaines conditions environnementales. Pour les éliminer (mais elles peuvent aussi être tolérées et même cultivées, pour une pelouse plus moelleuse !) il est efficace de :

- ♦ Passer régulièrement un scarificateur pour aérer la surface du sol.
- ♦ Ne pas tondre trop court.
- ♦ Épandre du compost pour enrichir le sol en matière organique.
- ♦ Chauler (ajouter du calcium) si le sol est acide.

Si le sol est naturellement acide, si le jardin est humide et/ou à l'ombre, il sera difficile de lutter contre la mousse qui, se trouvant dans un milieu idéal, reviendra systématiquement...



Attention au piège ! le sulfate de fer utilisé pour éliminer la mousse a la propriété d'acidifier le sol ce qui entraîne finalement le développement des mousses...



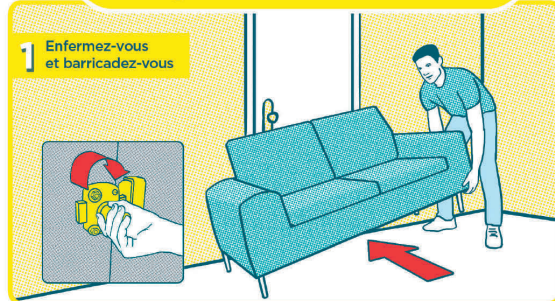
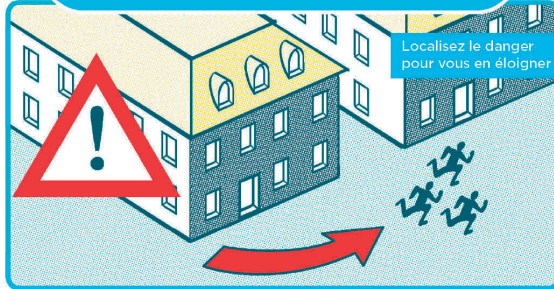
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

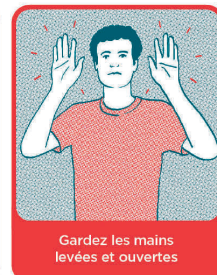
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
 - Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Manifestations

Théâtre

THÉÂTRE

La troupe Méli-Mélo présente
LA PIECE A CONVICTION



Samedi 4 juin 2016
à 20 h30
Salle Marcel Pagnol
MAGNAC/TOUVRE
-Entrée libre-



La toute jeune troupe du
Théâtre Amare
aura le plaisir de jouer les
18, 19, 20 et 21 Août 2016
dans l'ancien jardin de l'église
de Magnac-sur-Touvre,
leur épopée théâtrale :

Le Nid de Cendres,
écrite par Simon Falguières.

Venez nombreux
les applaudir.

Cinéma en Plein Air à Magnac-sur-Touvre

Pour la seconde année consécutive, en partenariat
avec GrandAngoulême et dans le cadre de Culture en Agglo,

Le 26 août 2016 à 21h30
Plaine de jeux Marcel Pagnol

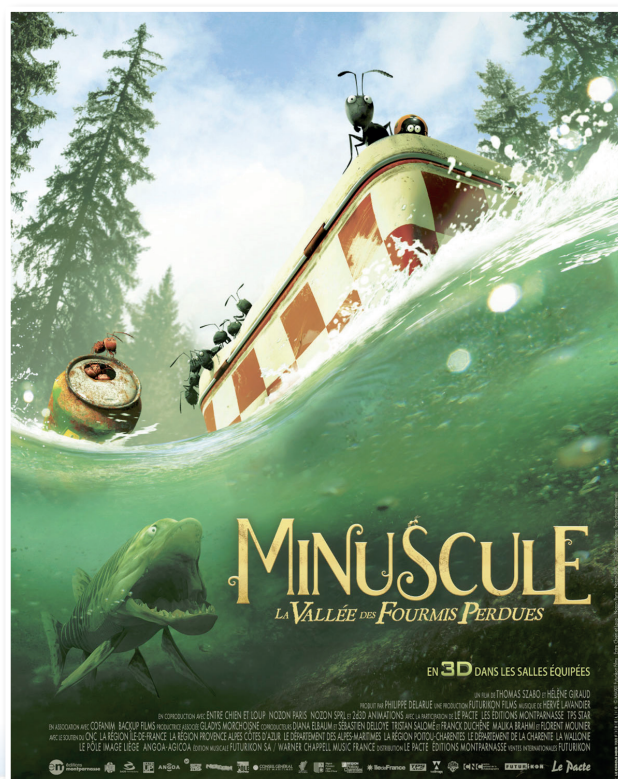
aura lieu la projection du film d'animation de Thomas SZABO :

Minuscule : la vallée des fourmis perdues

Au préalable, vous pourrez apporter votre panier garni
pour pique-niquer en famille et entre amis
sur la plaine de jeux.

Dans le cadre de cette action, un atelier sera proposé
aux enfants du Centre de Loisirs.
Les travaux réalisés qui en découleront
seront projetés avant le film.

**Venez nombreux munis de vos chaises pliantes, chaises
longues et/ou couvertures pour assister
à cette soirée gratuite en plein air.**



Comité de jumelage Magnac/Bockhorn

Depuis 2005, la commune de Magnac-sur-Touvre est jumelée avec une charmante petite ville de Bavière, Bockhorn.

Cette commune compte 3 542 habitants depuis le dernier recensement de la population.

Entourée par Erding (la plus grande ville à proximité), Fraunberg et Lengdorf, Bockhorn est située à 30 km environ de Munich.

Depuis 2005, des échanges réguliers ont permis des rapprochements avec des habitants de la commune, des étudiants, etc.

En 2015, la délégation « Magnacoise » s'est déplacée à Bockhorn et ce fut, pour la Municipalité de Bockhorn, l'occasion de planter, en collaboration avec la Mairie de Magnac, l'arbre de l'Amitié représentant le scellement de 10 ans de jumelage.

Cette année, les membres du comité de jumelage vont accueillir nos jumeaux allemands du 12 au 18 août. Le comité de jumelage n'est pas un organisateur de voyages ou de séjour d'agrément. La force de l'amitié d'un jumelage est de promouvoir la recherche d'une meilleure compréhension et d'une plus grande fraternité. Cette force représente, en outre, une voie ouverte vers l'enrichissement de l'autre et la découverte d'autres cultures.

C'est la raison pour laquelle la municipalité souhaite mettre l'accent à la fois sur l'ouverture de ce jumelage et le renforcement de cette union Franco-Allemande. A cet effet, dans le cadre du programme organisé par le comité de jumelage l'été prochain lors de la venue de nos « Jumeaux Allemands », elle offrira un **concert gratuit ouvert aux administrés et**

associations de la commune. Un repas champêtre, dont le coût restera à la charge de chacun des participants, sera également proposé. Ce repas musical, de partage, de fraternité et de convivialité, sera organisé le **samedi 13 août 2016, à partir de 19h, place de la Mairie.** En cas de mauvais temps, l'organisation sera transférée à la salle Marcel Pagnol.

Nous vous attendons nombreux pour partager cette fête de l'Amitié Franco-Allemande !

Le Comité de Jumelage Magnac-Bockhorn reçoit ses jumeaux de Bockhorn du 12 au 18 Août prochain.

Nos amis sont répartis dans des familles françaises.

Un programme est établi pour la semaine et une activité pour chaque jour.

Le barrage de la langue n'est pas un problème : nos amis parlent bien souvent un peu le français et l'anglais.

Si vous êtes intéressés par l'accueil d'un couple ou d'un jeune (fille ou garçon), vous pouvez nous contacter au :

06 75 16 12 11 (M. MOREAU Alain - Président)

06 18 45 20 53 (M^{me} BECUE Chantal - Secrétaire)

Les Aînés de la Touvre



Suite à l'Assemblée Générale du 8 Février 2016, voici la composition du nouveau bureau :

Président d'honneur :	M. CONTAMINE Bernard
Président :	M. HUGUET Alain
Vice - Président :	M. MERCIER Camille
Trésorière :	M ^{me} PEDOUSSAUD Irène
Trésorière - adjointe :	M ^{me} VIOLLE Ginette
Secrétaire :	M ^{me} DEMPURE Michelle
Secrétaire - Adjointe :	M ^{me} PRIEUR Sylvianne

Membre du Bureau : M. LE MEUR Michel

DIVERS VOYAGES SONT PRÉVUS :

Le 17 juin 2016 : LAC VASSIVIERE
Déjeuner Croisière.

Du 27 juin au 2 juillet 2016 : ESPAGNE
La côte Cantabrique

Le 15 septembre 2016 : COULLONGE LA ROUGE
Un des plus beaux villages de France.

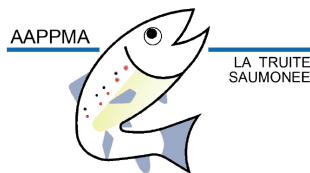
Toute personne intéressée par nos activités peut nous contacter :

Le lundi de 14 h à 18 h
salle Marcel Pagnol à Magnac-sur-Touvre

ou téléphoner aux heures des repas :
05 45 69 06 93 ou 05 45 92 26 31 ou 05 45 68 19 42



La Truite Saumonée



Lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2015, une nouvelle équipe a été élue pour 5 années.

Notre AAPPMA, domiciliée à Magnac-sur-Touvre, gère l'ensemble du bassin de la Touvre sur les communes de Touvre, Magnac-sur-Touvre, Ruelle-sur-Touvre et le Gond-Pontouvre. Elle gère également les tributaires de la Touvre dont l'Echelle et le Viville.

Tout d'abord nous tenons à remercier l'ensemble des habitantes et habitants de Magnac-sur-Touvre pour leur accueil dans cette commune si riche en histoire et patrimoine.

2016 - 2021 : une nouvelle équipe composée de 15 membres au conseil d'administration, 4 conseillers techniques et une garderie de 4 garde-pêche particuliers assermentés.

Comme toutes les AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) nous avons une mission principale : servir l'intérêt général de nos adhérents mais aussi participer à la promotion de la pêche de loisir. Nous sommes également les sentinelles et les acteurs de la biodiversité de la Touvre en relation permanente avec la Fédération Départementale qui, elle-même, joue son rôle d'interlocuteur privilégié avec les services de la préfecture. Nous accordons aussi une très grande importance aux relations avec les communes riveraines de la Touvre, le SIAHP, les riverains, les entreprises, etc.

Vous l'aurez compris, le but premier, et il est sans aucun doute le plus important aux yeux de tous, c'est la préservation de ce trésor inestimable qu'est la Touvre, patrimoine naturel commun.



Nous emploierons les 5 années à venir à venir à la mise en place d'objectifs privilégiés :

- 1) Former et transmettre : les jeunes sont notre priorité
- 2) Protéger avec une réglementation adaptée à la particularité de la Touvre
- 3) Partager et accueillir pour un développement raisonné de l'économie locale : tourisme, pêche

Cela vous semble peu mais les enjeux sont multiples et complexes à mettre en œuvre avec la participation de tous, car l'intelligence ne fonctionne qu'à plusieurs.

Le Président
Régis HAUTHIER



Des Mots en Douce

L'association « Des Mots en Douce », dont le but est de développer la pratique de l'écrit littéraire, a repris depuis septembre 2015 les ateliers d'écriture mensuels du samedi après-midi à la salle Lilopincaux de l'école de Relette, rue Pasteur à Magnac-sur-Touvre.



Sous la houlette de l'animatrice Marie-Christine Devernay, et dans la bonne humeur, 18 personnes réparties en deux groupes écrivent leurs textes personnels à partir d'une proposition différente à chaque rencontre. Jouant avec les souvenirs, l'imagination, les mots, les phrases, les procédés littéraires, et à l'écoute de nos amis les écrivains, chaque personne écrit puis lit son texte avant de le taper sur l'ordinateur.

Cette année, **Zed Van Traumat**, artiste installé en sud Charente va mettre en chansons les textes produits durant les deux ateliers qu'il a animés fin 2015.

Il nous les chantera lors de la lecture publique du **samedi 18 Juin 2016 à 17 heures à la salle des fêtes de la mairie** de notre commune.

Vous êtes invité(e)s à venir nombreux à cette rencontre. Amenez vos amis pour partager ce moment de détente. Entrée gratuite, un pot de l'amitié vous sera offert à l'issue de la lecture.

Et aussi...

L'association projette la production d'un livre illustré qui devrait voir le jour à la rentrée 2016.

D'un prix très abordable, ce livre sera vendu au profit de l'association. Voilà une occasion de faire plaisir à vos amis ! Vous pouvez en réserver dès à présent.

Contact : Marie-Christine Devernay - Tel : 05 45 69 38 02

Association Musicale DIAPASON

DERNIÈRES RÉPÉTITIONS DE LA CHORALE DIAPASON,
salle des fêtes de la Mairie :

- 11 - 18 et 25 mai
- 1^{er} et 29 juin

Horaires : le mercredi de 18h30 à 22h

Cette année, 3 nouvelles choristes ont intégré notre groupe, c'est avec beaucoup de plaisir que nous les avons accueillies. Si vous voulez nous rejoindre pour la prochaine saison, vous pouvez contacter Odile Deroin, chef de chœur, au 06 03 21 81 40 ou Colette Couty, présidente de l'association, au 06 03 63 11 80

Les répétitions reprendront le mercredi 7 Septembre 2016.

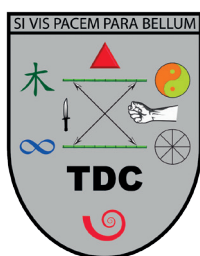


Football JS Magnac

Venez soutenir la JS MAGNAC!



IKKASF - Institut de Kenpo Karate et des Arts de Self-Défense



QU'EST-CE QU'EST LE STYLE « TDC » ?

Le TDC (Trapping Drill Concept) a été créé par Frédéric Piveteau, il résume à lui seul le parcours martial de 20 ans qu'il aura fallu auprès des plus grands maîtres pour répondre à l'exigence d'une Self-défense efficace, réaliste et restant dans un cadre légal.

Il est un savant mélange d'arts martiaux chinois et philippins, associé à l'efficacité tant redouté du Kyushu-jitsu.

Le TDC met à la portée de tous cette méthode de self-défense pour ceux qui veulent apprendre à se défendre de façon efficace (hommes et femmes) en respectant leur capacité physique sans être obligés d'avoir des compétences professionnelles ou de compétiteurs.

De plus, l'amplitude horaire des cours permet un enseignement personnalisé.

Association IKKASF

9 rue de Mativo
16600 MAGNAC SUR TOUVRE
Tél 06 70 12 76 25

Notre site internet : <http://www.trappingdrillconcept.fr/>

Notre chaîne YouTube:

Jules NAZET

(https://www.youtube.com/channel/UCGUxnuhVd_5GV1I8UpJ4Rqg)

Page facebook: Frédéric Piveteau

(<https://www.facebook.com/frederic.silvetea>)

Tarifs : 210 € (assurance et licence sportive comprise).

LES HORAIRES:

Le lundi de 18h30 à 22h30

Salle des Fêtes de la Mairie de Magnac-sur-Touvre

Le samedi de 14h à 18h

Le dimanche de 8h à 13h

Salle des sports - 7 rue du bois blanc - TOUVRE.

Responsable technique :

Frédéric PIVETEAU



Pétanque

Après 4 mois où les concours se sont déroulés au boulo-drome couvert de Saint-Yriex, la saison 2016 est repartie, depuis le premier mars, en extérieur. Cette saison, trois équipes sont inscrites au championnat des clubs vétérans, deux au championnat tripléte promotion.

Cette année nos traditionnels grands prix de Pentecôte auront lieu les dimanche 15 et lundi 16 mai.

Durant ces deux jours, le club vous invite à venir assister à de belles parties !

Vous pourrez aussi, si le temps le permet, profiter du magnifique cadre qu'offre la plaine de jeux.

Renseignements : Alain Crémoux : 06 81 20 33 92

Grands Prix De Pétanque Magnac sur Touvre (16)



Dimanche 15 mai 2016

<p>10h00 Grand prix Tripléte séniors F3 par poules 50% + trophées Engagement 15 euros Arrêt des jeux 12h - Reprise 14h</p>	<p>14h30 Concours féminins Doublette F3 bis 50% + trophées Engagement 8 euros</p>
---	--

Lundi 16 mai 2016

<p>10h00 Grand prix doublette séniors F3 par poules 60% + trophées Engagement 12 euros Arrêt des jeux 12h - reprise 14h</p>	<p>14h30 Concours féminins Doublette F3 bis 50% + trophées Engagement 8 euros</p>
--	--

Inscriptions sur place

Organisation JS Magnac Pétanque
Renseignements : Mr Crémoux Alain 06 81 20 33 92
Concours réservés aux licencié(e)s FFPJP
Restauration rapide sur place (barbecue, sandwichs, frites, ...)



VTT Magnac



Bilan du dîner dansant SAMEDI 12 MARS 2016

La soirée dansante du 12 mars dernier organisée par le club a remporté un franc succès : 167 personnes étaient présentes salle Marcel Pagnol afin de déguster un excellent couscous et se déhancher jusqu'au petit matin sur les rythmes endiablés de DJ Fabrice.

Le président remercie les personnes qui ont permis que cette soirée soit une réussite (à l'organisation, au bar, à l'installation de la salle, au nettoyage...).

MAGNAC SUR TOUVRE
DIMANCHE 12 JUIN 2016

Organisée par VTT Magnac
Départ de la plaine de jeux
De 7h30 à 9h00
Inscription sur place
tel: 05 45 69 32 38
www.vttmagnac.com

BALADE DES PIRONS

VTT
6 circuits: 18-28-38-48-58-68 km
Licenciés: 4€ + 1€ le gobelet
Non licenciés: 6€ + 1€ le gobelet
Moins de 18 ans gratuit
Port du casque obligatoire
Départ de 7h30 à 8h30 pour les 48, 58, et 68 km
Départ de 7h30 à 9h00 pour les 18, 28 et 38 km

Marche
2 circuits: 9 - 18 km
Licenciés: 3€ + 1€ le gobelet
Non licenciés: 4€ + 1€ le gobelet
Moins de 18 ans gratuit
Départ de 7h30 à 9h00

Imprimé par nos soins
ne pas jeter sur la voie publique

La balade des Pirons 2016 DIMANCHE 12 JUIN 2016

Au programme : 2 circuits « marche » de 9 et 18 km et 6 circuits « VTT » de 18, 28, 38, 48, 58 et 68 km.

L'année dernière, la 9ème édition s'était déroulée le dimanche 14 juin 2015.

230 vététistes et 96 marcheurs étaient au rendez-vous pour arpenter les circuits balisés la veille par nos bénévoles.

Les participants avaient salué encore une fois la bonne organisation de cette journée, tant du point de vue du balisage que du départ et des ravitaillements.

Renseignements : Jean-Luc Cardinaux : Tél. 05 45 69 32 38

Naissances

Maëlys, Léa, Giselle, Anrie MATTOIR EL GOTO,
née le 3 février 2016 à Soyaux (Chte)

Olivia, Chloé GARCIA,
née le 4 février 2016 à Soyaux (Chte)

Julie, Astrid, Karine THÉNOT,
née le 6 février 2016 à Saint-Michel (Chte)

Elouan, Jean-Pierre, Philippe PAPIAU,
né le 10 Février 2016 à Saint-Michel (Chte)

Lucien, Édouard, Marius CARRETEY,
né le 12 février 2016 à Saint Michel (Chte)

Itaata, Sam, Rony POTIIREIATUA,
né le 18 février 2016 à Saint-Michel (Chte)

Clara PROST,
née le 6 avril 2016 à Soyaux (Chte)

Andréa, Hugo LAINE,
né le 7 avril 2016 à Soyaux (Chte)

Charlotte, Engeline, Antoinette APPERÉ NGONGUE,
née le 14 avril 2016 à Saint-Michel (Chte)

Mariages

Sabrina Isabelle MIGNOT et David VERGNAUD
le 19 mars 2016 à Magnac sur Touvre (Chte)

Décès

Paul LAMOUREUX,
décédé le 30 janvier 2016 à Saint-Michel (Chte)

Patrick Fernand BALUTAUD,
décédé le 24 février 2016 à Saint-Michel (Chte)

Marc LAURICHESSE,
décédé le 26 février 2016 à Châteauneuf (Chte)

Anthony BARBER,
décédé le 29 février 2016 à Magnac sur Touvre (Chte)

Abel GOURRAUD,
décédé le 29 février 2016 à Saint-Michel (Chte)

René JARDIN,
décédé le 27 mars 2016 à Magnac sur Touvre (Chte)

Amélie, Dolorès MEUSBURGER vve de Adolphe SYGALL,
décédée le 30 mars 2016 à Saint-Michel (Chte)

Lucienne, Claire SAUVAGE vve LAMOUREUX,
décédée le 14 avril 2016 à Gond Pontouvre (Chte)

PHARMACIES de GARDE MAI - JUIN - JUILLET 2016

Ces informations sont données à titre indicatif sous réserve de modification.

DIMANCHE 1^{er} MAI

MARTIN - GIN - 3 r Camille Pelletan
RUELLE - 05 45 65 41 18

JEUDI 5 MAI et LUNDI 16 MAI

RICHEZ - CC Géant Casino
CHAMPNIERS - 09 67 38 50 08

DIMANCHE 8 MAI

PROUD - 39 rue Victor Hugo
MAGNAC-SUR-TOUVRE - 05 45 68 40 63

DIMANCHE 15 MAI

THURIN - 32 avenue Jean Jaurès
RUELLE - 05 45 68 43 10

DIMANCHE 22 MAI

VILLEDARY - les Grands Champs
BRIE - 05 45 69 89 99

DIMANCHE 29 MAI

SURAUD - 47 av République
L'ISLE D'ESPAGNAC - 05 45 68 68 30

DIMANCHE 5 JUIN

VILLEMENT - 1905 route du Gond-Pontouvre
RUELLE - 05 45 68 32 89

DIMANCHE 12 JUIN

CHENEBIN - 16 rte de Montbron
MORNAC - 05 45 65 08 50

DIMANCHE 19 JUIN

MAPPA - 287 rue Grives Musiciennes
CHAMPNIERS - 05 45 69 93 60

DIMANCHE 26 JUIN

BAUZOU - Lavaud
SERS - 05 45 24 98 02

DIMANCHE 3 JUILLET

CHARENTON - 208 av. République
L'ISLE D'ESPAGNAC - 05 45 68 18 47

DIMANCHE 10 JUILLET

VILLEDARY - Les Grands Champs
BRIE - 05 45 69 89 99

JEUDI 14 JUILLET

RICHEZ - CC Géant Casino
CHAMPNIERS - 09 67 38 50 08

DIMANCHE 17 JUILLET

SURAUD - 47 av République
L'ISLE D'ESPAGNAC - 05 45 68 68 30

DIMANCHE 24 JUILLET

OUVRARD - Ste Catherine Le Bas
GARAT - 05 45 60 63 77

DIMANCHE 31 JUILLET

POUEY - 42 rue Joliot Curie
MAGNAC-SUR-TOUVRE - 05 45 68 64 74

Responsable de la Publication : Bernard CONTAMINE
Crédit photos couverture : Mairie de Magnac-sur-Touvre
Comité de Rédaction : M-Christine DEVERNAY, Isabelle ESNAULT
Claudette GENEST, Isabelle PIERRE, M-France WALTER.
Mise en page - Impression : Imprimerie Valantin - L'ISLE D'ESPAGNAC
Ce numéro a été tiré à 1600 ex.

SOCAREX ELECTRICITE
ENERGIES RENOUVELABLES
• Pompes à chaleur • Relève de chaudières
• Chauffe-eau solaire • Climatisation

SOCAREX ELECTRICITE
Electricité - Chauffage électrique
neufs et rénovations

10, rue Aristide-Briand - 16600 MAGNAC/TOUVRE
Tél. 05 45 68 60 91 - Fax 05 45 94 93 99
E-mail : societe.socarex@wanadoo.fr

DEVIS GRATUIT

Partenaires : Vivrélec, ADEME, Qualisol, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

MENUISERIE 16
05 45 37 47 54

menuiserie16@wanadoo.fr
Zone artisanale de Maumont
16600 Magnac-sur-Touvre
Fax 05 45 37 44 79

Bois - PVC - Alu - Escalier - Charpente
Couverture - Parquet
Serrurerie
Toutes réparations
Matériaux écologiques